



Assurance auto(sinistre vol)

Par **kendall77**, le **20/12/2013** à **14:10**

bjr suite vol de mon vehicule, ce dernier a été retrouvé à Cambrai par la police qui a interpellé l'auteur des faits. Ce dernier a été identifié et condamné en comparution immédiate à 5 mois de prison ferme. Je suis assuré au tiers minimum donc sans option (vol). L'auteur des faits étant considéré comme tiers, mon assurance me dit que j'aurais d'éventuelles indemnités suite aux dégradations de mon véhicule que si ce dernier est solvable. Ma question est donc, est-ce bien normal et légal ?

[/fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **alterego**, le **21/12/2013** à **01:15**

Bonjour,

Manifestement, vous n'avez jamais lu votre contrat. Hélas pour vous, oui c'est normal et légal.

Cordialement

Par **kendall77**, le **23/12/2013** à **17:38**

C'est pas la réponse que j'attendais mais merci pour l'info